



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

Public cible :

Contrôleurs AFC récents
dans leur poste et
contrôleurs SPPE

Pré-requis :

Avoir suivi l'ensemble du
socle commun Action
Sociale en e-learning sur
Syfadis **AVANT** de
participer au module 1 en
présentiel.

Modalités pratiques

Durée : 4 jours soit 28h de
formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
600 €

Modalités animation :

Présentiel

Intervenant :

Formateur Institutionnel

Effectif :

1 groupe de 8 contrôleurs
CAF minimum

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

En 2023 : 92 % (9 stag) / En
2022 : 81 % (8 stag)

Tarifcation :

Coût national : 600 € /
stagiaire / module en
présentiel

CONTROLEUR AFC - Module 1 - La mission du contrôleur AFC dans son environnement institutionnel

MAJ : Jeudi 18 janvier 2024

Objectifs professionnels :

Développer ses connaissances et ses compétences dans le contrôle des AFC

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Identifier l'étendue et les limites de sa mission dans la politique nationale de contrôle en action sociale
- Illustrer la politique de contrôle et la qualité de nos relations avec les partenaires

Contenu :

Séquence 1 - 1,5 jour - Orientations et directives nationales au titre du contrôle interne :

- Environnement institutionnel du contrôleur des aides financières collectives.
- La certification des comptes. Le décret de contrôle interne.
- Le plan de contrôle interne de la branche famille.
- La politique nationale de contrôle sur place.
- La démarche qualité intégrée et le M 5 : focus sur le positionnement du contrôleur AFC.
- La charte nationale de contrôle.

Séquence 2 - 2,5 jours - La posture du contrôleur :

- La place et l'identité professionnelle du contrôleur des aides financières collectives.
- Les finalités du contrôle sur place. Les principales activités du métier.
- La mission du contrôleur. Les principales compétences en lien avec les dimensions du métier.
- Les déterminants du processus de travail. La démarche processus, les relations et interfaces internes et externes.

- L'environnement organisationnel.

Méthodes mobilisées :

Alternance de méthodes didactiques et actives s'appuyant sur les échanges de pratiques professionnelles

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement
aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**